

restitution, grâce surtout aux habiles négociations de son parent Otto de Freisingen. Mais il ne perdit rien à cet acte de désintéressement peu volontaire. En échange de son désistement, il se fit accorder par l'empereur de larges dédommagements.

L'Autriche, augmentée de la majeure partie des pays compris entre l'Enns et l'Inn, fut soustraite à la suzeraineté bavaroise, suzeraineté d'ailleurs plus nominale que réelle et érigée en duché particulier. Un privilège impérial du 21 septembre 1156 déclarait le nouveau duché héréditaire, même dans la ligne féminine, et autorisait les ducs à n'assister qu'aux diètes qui se tiendraient sur le territoire bavarois; ils pouvaient également, pour le cas où leur dynastie serait exposée à s'éteindre, proposer un successeur (*jus affectandi*). Ce privilège a reçu le nom de *privilegium minus* par rapport à un autre document apocryphe, le *privilegium majus*, qui fut fabriqué au quatorzième siècle et dont il sera question plus loin.

Henri II fut un des fondateurs de Vienne, où Frédéric I^{er} établit plus tard sa résidence : il y construisit un château-fort et appela pour civiliser les pays environnants des moines écossais, alors fort répandus en Allemagne.

Léopold VI (1198-1230) ; Frédéric le Batailleur (1230-1246) ; acquisition de la Styrie et d'une partie de la Carniole.

Léopold V, dit le Vertueux, succéda en 1177 à Henri Jasomirgott. Sous son règne, le duché d'Autriche s'accrut d'une acquisition importante, la Styrie. Cette province, peuplée de Slovènes et d'Allemands, doit son nom au château de Steier, bâti en 980 par Otokar III, comte du Traungau. En 1056, elle fut érigée en margraviat et agrandie vers 1150 des comtés de Maribor (Marbourg) et de Cilly. Otokar VI, de Styrie (1164-1192), obtint, en échange des services qu'il avait rendus à l'empereur contre Henri le Lion, le titre de duc et l'hérédité (1180).